



# PROCÈS - VERBAL

## JUILLET 2020

---

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020 à 19 h à la grande salle communautaire avec distanciation.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle communautaire, le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30.

Le 4 juillet 2020, le gouvernement du Québec a pris l'arrêté ministériel attendu concernant les séances du conseil, les procédures qui impliquent le rassemblement ou le déplacement de citoyens et l'ouverture des soumissions.

Les organismes municipaux ont maintenant le choix de tenir leur assemblée de conseil avec présence du public. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation doivent être respectées. Il est recommandé d'enregistrer cette séance et de déposer l'enregistrement sur le site Internet de la municipalité pour consultation.

**SONT PRÉSENTS** : madame Dominique Bernard conseillère, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

**SONT ABSENTS** : madame Linda Paré, conseillère, et monsieur Sylvain Gagné-Bernier, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos en visioconférence, résolution (si aucun changement) ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
  - Nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020, résolution ;
  - Remboursement des locations de salle du mois de mai 2020 ;
  - Tuyaux à bulles, proposition de la Municipalité de Sainte-Sabine ;
  - Frais d'arpentage-dossier église ;
  - Dossier garage municipal-estimation des coûts-proposition d'honoraires-programme Récim ;
  - Ouverture de poste préposée à l'entretien ;
  - Ouverture de poste, directeur général et secrétaire-trésorier,
  - Fermeture du bureau municipal pour vacances du 20 au 31 juillet inclusivement ;
9. Varia ;
10. Comptes
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

### **Résolution : 01-07-2020**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Une copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

### **Résolution : 02-07-2020**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

## **5. CORRESPONDANCE**

Lecture des recommandations de la Fédération québécoise des municipalités et de l'association des directeurs municipaux concernant les organismes municipaux et assemblées de conseil.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

Aucune demande.

## **7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et en cours. Le problème de dépôt de matériaux de construction à côté et dans les bacs à vidange installés dans les secteurs de classe 3 est mentionné. Il est demandé de trouver des solutions.

### **Résolution : 03-07-2020 (caméras de surveillance)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser la demande de prix pour l'achat de 3 caméras de surveillance infrarouge à LED invisibles. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **8. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 04-07-2020 (vérification des livres comptables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020)**

CONSIDÉRANT la décision de Mme Doris Godbout de quitter le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à partir du premier septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour faire la vérification des livres comptables de la municipalité du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août 2020. Les frais de vérification seront payés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 05-07-2020 (interventions visant l'amélioration de la Route 283)**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le conseil des Maires a fait de cette route reliant le Sud et le Nord de la MRC de Montmagny, un axe de transport prioritaire à améliorer ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 5 ans, en réponse à des demandes d'amélioration de la route 283 qui a une longueur de 60 km, le Ministère a investi sur de courts tronçons d'environ 2 à 2,5 Km à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation de sa programmation de travaux au Conseil des Maires pour l'année 2020-2021, les représentants du Ministère des Transports de la région de La Chaudière-Appalaches ont présenté une carte illustrant qu'il y aurait réfection de la route 283 sur une distance de 2,1 Km au Nord du village de Saint-Fabien-de-Panet à partir de la Rue Bilodeau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des Maires de la MRC de Montmagny demande à sa Député et Ministre responsable de la région d'intervenir afin que ce projet soit maintenu dans la programmation d'intervention du MTQ pour l'année financière 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny demande qu'au cours des prochaines années le MTQ maintienne sa programmation annuelle d'intervention de la route 283 afin de compléter dans un avenir raisonnable l'amélioration de cet unique axe de transport Nord-Sud sur le territoire de la MRC de Montmagny.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la MRC de Montmagny auprès du ministère des Transports pour le maintien de la programmation annuelle d'intervention de la route 283 afin de compléter, dans un avenir raisonnable, l'amélioration de cet unique axe de transport Nord-Sud sur le territoire de la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 06-07-2020 (Fonds régions et ruralité Volet 4-Soutien à la Vitalisation et à la coopération intermunicipale-Axe Vitalisation)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a un indice de vitalité de Q5 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny est éligible à réaliser une entente d'intervention visant la vitalisation des milieux avec le MAMH dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton entend participer à la démarche de mise en œuvre et au comité de Vitalisation de la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton est appelée à être signataire de l'entente de Vitalisation entre la MRC de Montmagny et le MAMH.

Il est proposé par : Mme Dominique Bernard

Appuyé par : M. Rémi Laprise

QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton autorise le maire et la direction générale à signer tout document visant la mise en place d'une Entente de

Vitalisation entre la MRC de Montmagny et le MAMH dans le cadre du Fonds Région et Ruralité Volet 4.

QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton confirme son intérêt à participer à la démarche de mise en œuvre de l'entente de Vitalisation pour le territoire de la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution : 07-07-2020 (remboursement de salle)**

CONSIDÉRANT l'interdiction de louer les salles communautaires à cause de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement des locations des salles communautaires du mois de mai 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 08-07-2020 (remplacement des tuyaux perforés champ d'épuration)**

CONSIDÉRANT QUE les tuyaux perforés du champ d'épuration des eaux atteignent leur vie utile et qu'une quantité de 1400 pieds linéaires seront nécessaires pour les remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sabine possède le même système de traitement des eaux usées, que leurs tuyaux ont également atteint leur vie utile et prévoient en faire l'achat ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de sept rouleaux de 200 pieds de tuyaux perforés auprès de l'entreprise Swan aux États-Unis. L'achat se fera en collaboration avec la municipalité de Sainte-Sabine. Le coût est d'environ 1,98 \$ américain du pied linéaire plus les frais de douanes et taxes applicables. Les frais de transport seront partagés entre les deux municipalités. La Municipalité accepte que M. Gilles Goulet, ancien opérateur en eau de Sainte-Sabine, et M. André Bernard, contremaître de la municipalité, installent ensemble ces tuyaux. Chaque municipalité paiera les heures travaillées de son employé. Cette dépense sera prise dans le compte 59-131-10 Excédent de fonctionnement accumulé affecté. Cette résolution annule la résolution 20-06-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 09-07-2020 (frais d'arpentage)**

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées pour piqueter un terrain situé derrière l'église Ste-Apolline, terrain appartenant à la Fabrique Ste-Apolline et qui pourrait éventuellement être cédé à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE seulement l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud a déposé un tarif pour exécuter ces travaux d'arpentage soit 2500 \$, plus taxes, plus les frais d'enregistrement du cadastre de 200 \$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud à faire les travaux d'arpentage demandés soit : le piquetage du lot devant être acquis par la municipalité ainsi que le remplacement cadastral de deux lots. Un droit de passage du côté Est du cimetière doit être déterminé. Total des travaux : 3 074,37 \$, taxes incluses. Ce montant sera pris dans le compte 59-110-10 Excédent de surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 10-07-2020 (demande de prix architecte)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser la demande de prix à des architectes pour la conception de plans pour un garage municipal avec l'évaluation des coûts du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 11-07-2020 (ensemencement du Lac Carré)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs amateurs de pêches pratiquent la pêche sur glace au printemps au Lac Carré et qu'en été il est fréquenté pour le plaisir de la pêche en ligne sur les quais ou avec bateau à moteur électrique sur le lac ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, des programmes gouvernementaux ont permis d'ensemencer le Lac Carré d'ombre de fontaine ;

CONSIDÉRANT QUE le lac n'est pas un lac privé, accessible au public ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton appuie et autorise l'ensemencement de l'ombre de fontaine dans le Lac Carré et espère que ce lac soit admissible aux programmes gouvernementaux d'ensemencement pour l'an 2020 et suivants. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 12-07-2020 (ouverture de poste préposée à l'entretien)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a demandé une aide financière pour un poste de préposé/préposée à l'entretien de terrain et que le projet a été accepté dans le programme Emplois d'été Canada ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une ouverture de poste au 15 à 30 ans et qu'aucun candidat ou candidate n'a transmis son curriculum vitae ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'aviser Emplois d'été Canada que notre municipalité se voit dans l'obligation de refuser l'aide financière pour le poste de préposé/préposée à l'entretien de terrain. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 13-07-2020 (fermeture du bureau pour vacances)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour vacances du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement. De retour le 3 août 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9. VARIA**

Aucun.

**10. COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 24 mai au 27 juin 2020

14 689,20 \$

**Résolution : 14-07-2020 (comptes)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 60 458,99 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

Discussion avec un citoyen concernant l'accumulation d'eau à l'entrée de son chemin au rang Saint-Jean.

**Résolution : 15-07-2020 (autorisation d'achat et installation d'un ponceau)**

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème d'accumulation d'eau de fossés près de l'entrée du 246 rang Saint-Jean au printemps et lors de fortes pluies en été, ce qui entraîne la détérioration de la route et augmente la possibilité d'inondation des terrains avoisinants ;

CONSIDÉRANT QU'il est discuté de diverses possibilités pour diminuer l'arrivée de l'eau à cet endroit et améliorer l'écoulement de l'eau dans les fossés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité lors des travaux de réfection du pont du rang Saint-Jean a signé une entente avec le propriétaire du 246 rang Saint-Jean pour que les résidents circulent dans ce chemin privé durant les travaux ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'un ponceau près de l'entrée du 246 rang Saint-Jean ce qui permettra d'améliorer l'écoulement de l'eau dans les fossés municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution : 16-07-2020 (levée de la séance)**

Il est 20 h 29. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

---